

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 7 DÉCEMBRE 2023

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 7 décembre 2023*

Aujourd'hui, à quatorze heures vingt-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 40 Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.